



# PRÉSENTATIONS SUR ILD 5.3: JALON DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE

## PRESENTATION DU GUIDE D'ORIENTATION

PAR:  
ADABE KOKOU EDOH (PHD),  
AGRO-ECONOMIE/AGROBUSINESS

# PLAN

- Rappel du contexte
- Rappel des Indicateurs Liés au Décaissement (ILD)
- Description de l'ILD 5,3
- Rappel des objectifs
- Les principales activités /Modules

# Rappel du contexte

- Le projet **CEA Impact (Centres d'Excellence d'Afrique pour l'impact** sur le Développement) est un projet régional d'enseignement supérieur soutenu par la Banque mondiale et l'AFD.
- Le projet soutient environ **53 centres d'excellence**, centres émergents et écoles d'ingénieurs dans **11 pays d'Afrique de l'Ouest (et Djibouti)**.
- **CEA Impact** est un projet de financement basé sur les résultats, dans lequel les centres doivent atteindre des **indicateurs liés au décaissement (ILD)** pour "gagner" de l'argent à partir d'une enveloppe de financement disponible (**7 ILD sont définis**)
-

## Rappel des Indicateurs Liés au Décaissement (ILD)

Pour mesurer l'impact et l'effet du projet, **(07) indicateurs** sont définies: le décaissement des fonds est lié à l'atteinte des ILD qui sont :

- ILD 1 : Préparation institutionnelle (*Gestion financière, PPM, manuels de procédure, Site web etc,*)
- ILD 2 : Impact du CEA sur le développement (*Impact à mis parcourt et impact à long terme*)
- ILD 3 : Nombre d'étudiants avec un accent sur le genre et la régionalisation
- ILD 4 : Qualité de l'enseignement et la recherche (*Accréditation, publication et infrastructure*)
- **ILD 5 : Pertinence de l'enseignement et la recherche** (*Entrepreneuriat, stage et ressources générées,*)
- ILD 6 : Gestion fiduciaire régulière et de qualité (*Rapport, audit, transparence en ligne et qualité de PPM*)
- ILD7 : Impact institutionnel (*Procédure de sélection, accréditation, participation au Benchmark*)

# Description de l'ILD 5

- ILD 5 est axé sur **la pertinence des activités d'éducation et de recherche du centre**, et en particulier sur la manière dont **les activités du centre s'alignent sur le secteur** auquel le centre est associé et le soutiennent.
- - *DLI 5.1 Revenus générés*
  - *DLI 5.2 Stages des étudiants ou enseignants*
  - *DLI 5.3 Entrepreneuriat, programme de soutien à la commercialisation des résultats de recherche*
- **La recherche académique** ne doit pas rester isolée dans l'environnement universitaire, mais **doit être transférée plus largement aux parties prenantes sectorielles** qui peuvent profiter des résultats des activités de recherche et **les mettre en œuvre**.
- Ce **transfert de connaissances** - à travers **les personnes, les produits et les idées** - est une mesure importante de la pertinence **d'un centre CEA Impact**.

# Description de l'ILD 5 (suite)

- L'ILD 5.3 offre aux Centres CEA Impact l'opportunité de concevoir un jalon autour de **l'entrepreneuriat, de l'innovation, des start-ups et/ou des activités de commercialisation**
  
- Le **RLD 5.3** pour chaque centre est d'une valeur de **100 000 USD** et n'est pas extensible. Il sera déboursé après l'achèvement et la vérification des activités proposées dans le modèle ILD 5.3 et acceptées par l'URF

# Objectif de l'ILD5.3

- L'objectif du ILD 5.3 est de soutenir le développement de la capacité institutionnelle de l'institution hôte (ici Université de Lomé) à soutenir les activités d'entrepreneuriat et d'innovation dans chaque Centre CEA Impact
- « *Soutenir pour mieux soutenir* »

# Les principales activités

- Les activités sont regroupées en trois modules bien définis :
  - ✓ (M1) Renforcement du transfert de technologies ;
  - ✓ (M2) Développement de l'écosystème institutionnel d'innovation/d'entreprenariat et
  - ✓ (M3) Mise en place d'une infrastructure d'innovation en collaboration avec le secteur privé



# Module (M) 1

MODULE 1	LE RENFORCEMENT DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE
M 1.1.	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Création d'un bureau de l'innovation, de l'esprit d'entreprise et du transfert de technologie au sein de l'université. (<b>Bureau de Transfert de Technologie (BTT) opérationnel</b>)</li><li>✓ Elaboration d'une politique de propriété intellectuelle (document de politique de propriété Intellectuelle (PPI) de l'université de Lomé)</li></ul>

# Module (M) 2

## MODULE 2 DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOSYSTÈME INSTITUTIONNEL DE L'INNOVATION / DE L'ENTREPRENARIAT

M 2.1.

**(Obligatoire pour tous les centres)**

- ✓ Développement et déroulement d'un programme/Modules d'innovation et d'entrepreneuriat dans la filière avicole/Energie électrique/ville durable pour les étudiants de troisième cycle du Centre (CERSA)
- ✓ Mettre en place un **système de subventions** d'amorçage institutionnel interne au Centre pour soutenir le développement de l'innovation.

Technology Readiness Levels (TRL)

TRL9 Operations

TRL8 Active Commissioning

TRL7 Inactive Commissioning

TRL6 Large Scale

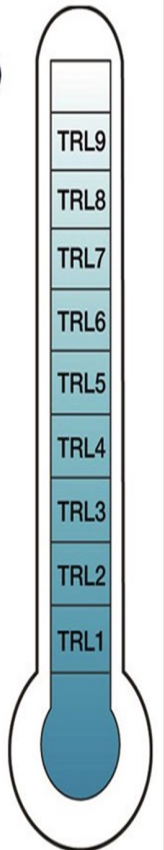
TRL5 Pilot Scale

TRL4 Bench Scale Research

TRL3 Proof of Concept

TRL2 Invention and Research

TRL1 Basic principles



# Module (M) 2 (suite)

✓ Le système de subventions fournira un soutien à 4 types de projets :

- ✓
  - ✓ (i) la preuve de concept (nouveaux projets innovants),
  - ✓ (ii) les projets du Centre nécessitant une mise à niveau de préparation technologique (NPT);
  - ✓ (iii) les projets du Centre nécessitant une étude de marché pour la technologie développée et
  - ✓ (iv) le développement de stratégies de communication pour la promotion de la technologie du Centre ciblant les entreprises du secteur privé et les investisseurs potentiels

## Les environnements de l'échelle TRL

**Documentation**



**Laboratoire**



**Représentatif**



**Opérationnel**



**Industrialisation**



# Module (M) 2 (suite)

<b>MODULE 2</b>	<b>DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOSYSTÈME INSTITUTIONNEL DE L'INNOVATION / DE L'ENTREPRENARIAT</b>
<b>M 2.3. Semaine de l'innovation</b>	<b>Organisation d'une Semaine de l'innovation</b> initiée par les 03 CEA-impact (CERSA, CERVIDA et CERME) sur le campus de l'Université de Lomé dans les domaines suivants: <ul style="list-style-type: none"><li>• Les sciences avicoles</li><li>• L'énergie électrique</li><li>• Les villes durables</li></ul>
<b>prix pour Innovateur de l'année</b>	<b>Mise en place d'un système de prix pour « Innovateur de l'année »</b> ( <i>pour étudiants et enseignants</i> ) dans les domaines suivants: <ul style="list-style-type: none"><li>• Les sciences avicoles</li><li>• L'énergie électrique</li><li>• Les villes durables</li></ul>

# Module (M) 2 (suite)

<b>MODULE 2</b>	<b>DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOSYSTÈME INSTITUTIONNEL DE L'INNOVATION / DE L'ENTREPRENARIAT</b>
<b>M 2.3. Organisation trimestrielle d'ateliers de formation sur le PPI</b>	<b>Organisation trimestrielle d'au moins un atelier de formation préparé par le centre sur la protection de la propriété intellectuelle (PI), le transfert de technologie et d'autres sujets sur la commercialisation des connaissances dans le domaine de recherche du centre.</b>

# Module (M) 2 (suite)

<b>MODULE 3</b>	<b>COOPÉRATION AXÉE SUR L'INNOVATION DES INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE ET COLLABORATION AVEC UN SECTEUR PRIVÉ PAR LE BIAIS DE SERVICES CONSULTATIFS</b>
M 3.1. Un accès élargir et facile aux installations d'essai	Développement (ou élargissement de l'accès à l'installation d'essai existante de CERSA pour les entreprises régionales
M 3.2	<b>Mise en place d'un bureau de développement des affaires</b> pour les consultants de la faculté, y compris la mise en place d'un programme de mentorat pour les startups et/ou les entrepreneurs.
M 3.3.	<b>Élaboration d'un BUSINESS PLAN d'un incubateur sectoriel</b>

MERCI DE  
VOTRE  
ATTENTION

## Universities Operate Within Ecosystems

